

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 385

présenté par

M. Dubois, M. Bourgeaux, M. Brigand, M. Di Filippo, M. Bony et M. Ray

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:**

Dans les trois mois suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport établissant le montant que représenterait la prise en charge des frais de transports et d'hébergement des volontaires bénévoles non franciliens et étudiant la possibilité de cette prise en charge.

EXPOSÉ SOMMAIRE

De juillet à août 2024, ce ne sont pas moins de 45 000 volontaires bénévoles qui sont attendus à Paris pour participer à l'organisation et au bon déroulement des Jeux. Parmi ces volontaires, nombre d'entre eux viendront de province.

Ces volontaires bénévoles, qui prennent réellement à cœur leur future mission et se préparent déjà avec sérieux, se sont vus notifier par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 que seuls seront pris en charge, lors de leur mission à Paris durant l'été 2024, leur uniforme, un repas par jour et des titres de transports bus et métro.

Aucun frais d'hébergement en région parisienne ni de transport province-Paris ne seront pris en charge, ne serait-ce qu'en partie.

Cette décision du COJOP est donc difficilement compréhensible pour les candidats volontaires provinciaux. Le risque encouru en faisant ce choix est de voir se désengager des candidats volontaires parce qu'ils n'habitent pas la région parisienne et de n'avoir au final que des volontaires franciliens alors que la volonté de votre Gouvernement et celle du COJOP est depuis le début de faire de ces JO un événement national impliquant l'ensemble des Français.

C'est pourquoi cet amendement propose que soit établi le montant des frais engagés par les volontaires bénévoles en terme de transport Province-Paris et d'hébergement en région parisienne afin d'étudier les possibilités de prises en charge partielle ou totale de ces frais et faire en sorte que cet évènement sportif un réel moment de partage et d'union nationale.